



Je ne sais pas quoi faire, j'ai besoin d'aide

Par **sam**, le **25/03/2009** à **18:20**

Bonjour

Je ne sais pas ou me renseigner pour mes soucis au sein de l'entreprise ou je me trouve... Cela fait environ 4 ans que je suis salarié (CDI) dans cette entreprise, et peut-être après mon arrivée j'ai fait la super connaissance d'un de mes collègues pas forcément chaleureux, les insultes on vite fusées, on m'a d'abord dit que j'étais un 'Bartard' puis que je devais baisser les yeux, jeter des regards agressifs et les paroles avec, puis 'Enculé ' a été une des dernières insultes, oui je sais c'est inadmissible mais les réponses données par mon supérieur on était ' tu sais c'est son caractère, il est comme ça ! Il faut oublier ce qu'il a dit ' et jamais une sanction a été prise...

J'aurais voulu savoir quel était mes droits contre ce salarié en sachant que je peux avoir des témoignages et comment je peux faire réagir ma hiérarchie ?

Je vous remercie d'avance

Par **olh9514**, le **27/03/2009** à **20:25**

tu peux peut-être te renseigner auprès de la police ou gendarmerie pour éventuellement faire un dépôt de plainte, il y aura probablement une main courante. ça peut le calmer ou à l'inverse le rendre plus agressif. Après voir comment tu vis cela, tu peux peut-être faire réagir ta hiérarchie avec des arrêts maladie au moment où l'on a le plus besoin de toi!!! renseigne-toi auprès de la gendarmerie et précise bien que tu as des témoins prêts à témoigner, si d'autres sont dans la même situation que toi regroupez-vous pour déposer plainte (ça a plus d'effets quand on est plusieurs!), demande aussi si tu peux faire quelque

chose contre ta hierarchie qui tolere ce genre de comportement à ton égard.
Bon courage, je sais qu'il n'est pas facile d'aller bosser quand on travaille dans l'agressivité.

Par **sam**, le **30/03/2009** à **18:46**

Merci BCP

Par **less77**, le **26/05/2009** à **23:12**

la gendarmerie ou la police ne changera rien.

Deux solutions:

soit tu écris au procureur de la république du tribunal compétent à ton domicile

soit tu fais un courrier au conseil des prud hommes pour déplorer tes conditions de travail
voilà